



Odycé SAS
17, Bd A. Cieussa, 13007 Marseille
7, rue de Madrid 75008 Paris

FONDS DE DOTATION LES AMIS DE LA COMMUNE DE TARNAC

Fonds de Dotation
Siège Social : 12 Rue du Tilleul
19170 TARNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Odycé SAS
SAS au capital de 150 000 euros
RCS Marseille 343 276 580
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-
Provence-Bastia



Odycé SAS

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

FONDS DE DOTATION LES AMIS DE LA COMMUNE DE TARNAC

Fonds de Dotation

Siège Social : 12 Rue du Tilleul

19170 TARNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration du Fonds de Dotation LES AMIS DE LA COMMUNE DE TARNAC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation LES AMIS DE LA COMMUNE DE TARNAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation LES AMIS DE LA COMMUNE DE TARNAC à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il



estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 10 décembre 2024,

Les commissaires aux comptes,

Odycé SAS

Membre de Moore Global

Franck COSTAGLIOLA

Les Amis de la Commune de Tarnac

Bilan Actif

Exercice clos le 31-12-2023

	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, ...				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles:				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2):				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				34 000
Prêts				
Autres				
Total I				34 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production [biens et services] (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3):				
Usagers et comptes rattachés				
Autres : Dons à encaisser	1 200		1 200	7 006
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (e):				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	49 987		49 987	21 954
Charges constatées d'avance (3)				
Total II	51 187		51 187	28 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	51 187		51 187	62 960

Bilan Passif Exercice clos le 31-12-2023

PASSIF	Au 31-12-2023	Au 31-12-2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves: Fonds et autres réserves		
Report à nouveau (a)	32 851	44 164
Résultat de l'exercice (Exedent ou déficit) (b)	84	-11 313
Fonds associatifs avec droit de reprise		
° Apports		
° Legs et Donations		
° Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
° Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
Total I	32 935	32 851
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Sur subvention de fonctionnement		7 155
Sur autres ressources		
Total II		7 155
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	3 252	7 954
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	15 000	15 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	18 252	22 954
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	51 187	62 960

Les Amis de la Commune de Tarnac

Compte de Résultat

Exercice clos le 31-12-2023

Exercice clos le 31-12-2022

	Année 2023	Année 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)		
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur pro. amort., transf. de charges		
Cotisations		
Autres produits		
Dons manuels non affectés	6 280	12 402
Dons manuels affectés		
Divers gestion courante		
Reprises sur engagements à réaliser		
Total I	6 280	12 402
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approv. (c)		
Variation des stocks (d)		
Autres achats et charges externes	13 351	8 715
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)		
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges		
Subventions versées		15 000
Engagement à réaliser sur subvention attribuée		
Total II	13 351	23 715
RESULTAT COURANT NON FINANCIER I + II	-7 071	-11 313
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Excedent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres VM et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total V		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER V-VI		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER I-II+III-IV+V-VI	-7 071	-11 313
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise sur engagement à réaliser sur dons affectés	7 155	
Total VII	7 155	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL VII-VIII	7 155	
Benefice ou perte	84	-11 313

ANNEXE 2023

FONDS DE DOTATION

Les Amis de la Commune de Tarnac

31/12/2023

L'annexe contient 6 pages

- INTRODUCTION -

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 51 187 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 280 Euros et dégagant un excédent de 84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- Objet social

Le fonds de dotation « Les amis de la commune de Tarnac » est à la fois un fonds opérationnel et un fonds de distribution.

Il a pour objet le soutien aux actions d'intérêt général à caractère social, écologique et solidaire sur le plateau de Millevaches ; le soutien à toute initiative permettant le développement durable des territoires ruraux ; la promotion d'initiatives et de projets socio-culturels permettant d'établir ou de renforcer les liens entre territoires ruraux et milieu urbain ; la mise en valeur du patrimoine naturel, social et historique du plateau de Millevaches.

– **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

Son action s'étend principalement sur le plateau de Millevaches en vue de permettre l'émergence de nouveaux projets aux fins de favoriser du lien social et culturel sur ce territoire enclavé.

– **Moyens mis en œuvre**

Afin de développer son objet social, le fonds pourra notamment :

- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes ;
- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- Organiser tout évènement, stage, colloque, projet, congrès, débat, séminaire d'étude ;
- Éditer dans le cadre de ses activités sur tout support existant ou à venir.

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le Fonds de dotation a fait un appel auprès de ses donateurs.

L'abandon du projet d'école de la montagne limousine a engendré une déduction des fonds dédiés au prévus au 31-12-2022, affectant le compte de résultat de charge exceptionnelle.

Les remboursements de prêts à l'association Montanéra pour ce projet ont été effectués dans leur totalité.

1.2 Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis la cloture de l'exercice.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

- du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ultérieurs lorsque ceux-ci sont applicables au fonds de dotation.
- du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

3 Notes relatives au Bilan

3.1 Actif

L'actif du Fonds de dotation Les Amis de la Commune de Tarnac se compose de disponibilités et de dons à encaisser

3.1.1 Trésorerie disponible :

	31/12/2023
Banque - Caisse	49 987
Total disponibilités	49 987

3.1.2 Factures non parvenues

Désignation	Montant en euros
Honoraires commissaire aux comptes	2105
Prestation conseil	2000
TOTAL	4105

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 105 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes pour : 2 105 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification : Néant

3.1.3 Dons à encaisser

Désignation	Montant en euros
Chèques à encaisser	1 200
TOTAL	1 200

3.2 Passif

3.2.1 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Les fonds dédiés au 31-12-2022 ont été annulés du fait de l'abandon du projet de l'école.

3.2.2 Dettes

Désignation	Montant en euros
Fournisseurs	0
Prêt	15000
TOTAL	15000

4 Notes relatives au Compte de résultat

4.1 Produits

Les produits sont composés de dons non affectés de 6 280 €.

4.2 Charges

4.2.1 Charges externes

Le montant total des charges externes s'élève à 13 351 €.

Il se décompose ainsi :

- en frais de gestion et conseil 9645 € représentant 72% des charges
- en frais de fournitures et de fonctionnement 3706 € représentant 28% des charges.

4.2.2 Autres charges

Néant.

4.2.3 Dotation exceptionnelle aux provisions pour risque

Aucune dotation exceptionnelle n'a été constatée à la clôture de cet exercice.

FONDS DE DOTATION "Les Amis de la Commune de Tarnac"

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice		-	Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
- Actions réalisées directement			- Cotisations sans contrepartie		-
- Versements à d'autres organismes agissant en France		15 000	- Dons , Legs et mécénats		
- Réalisées à l'étranger			- Dons manuels	6 280	12 402
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			- Legs, donations et assurance-vie		
			- Mécénats		
			- Autre ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	-	15 000			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	-	-			
Frais de Fonctionnement	TOTAL III	13 351	8 715		
TOTAL EMPLOIS	13 351	23 715	TOTAL RESSOURCES I	6 280	12 402
Dotations aux provisions			II Reprises sur Provisions		
Reports en fonds dédiés de l'exercice			III Utilisations des Fonds dédiés antérieurs	7 155	
Exédent de la générosité du public de l'exercice.			Déficit de la générosité du public de l'exercice		11 213
TOTAL	13 351	23 715	TOTAL	13 435	23 615
			Ressources reportées liées à la générosité publique en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	84	11 313
			(+) Invest. (-) désinvest. Nets liés à la générosité du public		
			Ressources reportées liées à la générosité publique en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	84	11 313

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

Fonds dédiés liés à la générosité du public	31/12/2023	31/12/2022
Fonds dédiés en début d'exercice	7 155	7 155
(-) Utilisation	7 155	
(+) Report	-	-
TOTAL	-	7 155

FONDS DE DOTATION "Les Amis de la Commune de Tarnac"

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine		-		-
Produits liés à la générosité du public				
- Cotisations sans contrepartie				
- Dons , Legs et mécénats	6 280	6 280	12 402	12 402
- Dons manuels				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
- Mécénats				
- Autre produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	6 280	6 280	12 402	12 402
Produits non liés à la générosité du public				
- Cotisations avec contrepartie				
- Parainage des entreprises				
- Contribution financière sans contrepartie				
- Autre produits non liés à la générosité du public				
TOTAL II	-	-	-	-
III Subventions et autres concours publics				
IV Reprises sur Provisions				
V Utilisation des fonds dédiés antérieurs		-		-
TOTAL Produits (I à V)	6 280	6 280	12 402	12 402
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			15 000	15 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	-	-	15 000	15 000
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II	-	-	-	-
III Frais de fonctionnement	13 351		8 715	
IV Dotations aux provisions et dépréciations				
V Impôts sur les bénéfices				
VI Report en fonds dédiés de l'exercice	- 7 155			
TOTAL Charges (I à VI)	6 196	-	23 715	15 000
EXEDENT OU DEFICIT	84	6 280	- 11 313	- 2 598